

<https://www.amessi.org/fin-de-vie-un-nouveau-rapport-polemique>



Fin de vie : un nouveau rapport polémique

- SOCIETE-REFLEXIONS



Date de mise en ligne : jeudi 16 février 2012

Copyright © AMESSI.Org® Alternatives Médecines Évolutives Santé et

Sciences Innovantes ® - Tous droits réservés

Deux tiers des mourants auraient besoin de soins palliatifs, encore insuffisamment développés.

Le débat sur l'euthanasie se poursuit dans un climat toujours aussi électrique. Dernier épisode en date : le rapport de l'Observatoire national de la fin de vie publié mercredi .

Cet organisme, créé en 2010 pour apporter un éclairage dépassionné sur le sujet, a déclenché une nouvelle polémique. Deux de ses membres, Emmanuel Hirsch, professeur d'éthique à la tête du collectif « Plus digne la vie », et la psychologue Marie de Hennezel ont démissionné de l'instance.

Sommaire

- [Fin de vie : un nouveau rapport polémique](#)
- [" En France, la mort est très médicalisée](#)
- [" Les soins palliatifs sont loin de bénéficier à tous](#)
- [" Euthanasie : peu de recherches](#)
- [" Le droit des malades : manque de connaissances et conflits](#)
- [Deux Français sur trois ignorent qu'il existe une loi qui interdit l'acharnement thérapeutique qui donne le droit au malade de refuser un traitement qu'il estime être devenu « déraisonnable ».](#)

Table des matières

- [Fin de vie : un nouveau rapport polémique](#)
- [" En France, la mort est très médicalisée](#)
- [" Les soins palliatifs sont loin de bénéficier à tous](#)
- [" Euthanasie : peu de recherches](#)
- [" Le droit des malades : manque de connaissances et conflits](#)
- [Deux Français sur trois ignorent qu'il existe une loi qui interdit l'acharnement thérapeutique qui donne le droit au malade de refuser un traitement qu'il estime être devenu « déraisonnable ».](#)

>

Fin de vie : un nouveau rapport polémique

Agnès Leclair

Le premier confie qu'il voulait « éviter le conflit d'intérêt et retrouver une plus grande liberté de parole ». La seconde critique l'emploi du fonds de dotation de la structure (450.000 euros annuels).

Ce rapport, qui compile des recherches déjà publiées et des nouveaux travaux, est une première pierre pour

nuancer les nombreuses idées reçues qui circulent sur la fin de vie », défend le président de l'Observatoire, le Pr Régis Aubry, chef du service des soins palliatifs du CHU de Besançon. Voici ses principaux constats.

" En France, la mort est très médicalisée

La France est l'un des pays où l'on meurt le plus à l'hôpital en comparaison avec d'autres pays européens. Environ 58% des décès y ont lieu. En Europe, la part des décès dans des établissements de santé est variable : elle s'élève à plus de 62% en Suède contre seulement 33,9% aux Pays-Bas. Selon l'observatoire, cette médicalisation importante de la fin de vie, notamment pour les personnes atteintes de cancer, traduit une attente parfois excessive vis-à-vis de la médecine. « L'accompagnement de fin de vie devrait reprendre du terrain sur la médicalisation », prône Régis Aubry.

" Les soins palliatifs sont loin de bénéficier à tous

Les deux tiers des personnes en fin de vie relèvent de soins palliatifs, soit 322.000 personnes par an. Or, seuls un tiers des patients qui meurent à l'hôpital semblent en bénéficier.

Dans les services des urgences, sur les deux tiers des patients qui en auraient besoin, seuls 7,5% en bénéficient, avance l'observatoire qui a réalisé cette projection. « La culture palliative ne s'est pas développée », commente Régis Aubry. Seuls 2,6% des généralistes ont pu bénéficier de formation à l'accompagnement de la fin de la vie et seuls 15% des paramédicaux ont été formés aux soins palliatifs ces cinq dernières années.

" Euthanasie : peu de recherches

Une étude de l'Ined sur les situations de fin de vie en France est attendue dans quelques semaines. L'observatoire cite une étude menée en Belgique, pays qui a dépénalisé l'euthanasie, selon laquelle un tiers des euthanasies seraient réalisées sans demande explicite du patient.

" Le droit des malades : manque de connaissances et conflits

Deux Français sur trois ignorent qu'il existe une loi qui interdit l'acharnement thérapeutique qui donne le droit au malade de refuser un traitement qu'il estime être devenu « déraisonnable ».

Le médecin a lui aussi le droit d'interrompre des traitements qu'il juge disproportionnés. Cette appréciation peut engendrer des conflits. Peu nombreux, ils n'ont apparemment rien à voir avec les affaires de demande d'euthanasie

médiatisée. Ils opposeraient plus souvent l'équipe médicale et paramédicale que le médecin et le malade.

le Figaro.fr